

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à 21H30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 22 septembre 2022, sous la Présidence de Mme SEON Isabelle, Maire.

Présents : Isabelle SEON, Maire ; Jean-Michel LAGIER, 1^{er} adjoint ; Sébastien GIROUX, Frédéric JOURDE, Christelle MAITRE, Guillaume MATHIEU, Brigitte NICOLAS, Michel VALENTIN.

Absents : Florence FAVIER et Alphonse MONTAGNE

Secrétaire de séance : M. GIROUX Sébastien

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération 1607 heures
- Délibération attribution compensation
- Délibération approbation CLECT
- Questions diverses

PV dernier conseil

Mme le Maire lit le procès-verbal du conseil du 19 juillet dernier.

Après cette lecture, le conseil approuve le PV et Mme le Maire et le secrétaire signent (M. LAGIER Jean-Michel).

Délibération 1607 heures

Délibération :

Madame le Maire explique que la précédente délibération qui a été prise à ce sujet a été rejeté par la Préfecture. En effet, pour que cette délibération soit valide il faut qu'elle soit contrôlée par le comité technique. Ce dernier a validé ce projet de délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette délibération compte tenu de l'approbation par le comité technique.

Délibération attribution compensation

Délibération :

Mme le Maire expose au conseil que la communauté d'agglomération du Puy nous reverse une attribution de compensation qui est présente dans le budget. Cette somme doit être validé par les communes de l'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote l'approbation du montant de l'attribution de compensation.

Délibération approbation CLECT

Délibération :

Mme le Maire informe qu'il faut prendre une délibération concernant le transfert de la compétence petite enfance de l'ex territoire de la Communauté de Communes de l'Emblavez vers la CLECT. Ce transfert est développé dans le rapport de la CLECT qui s'est réunie le 8 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote l'approbation du rapport de la CLECT du 8 septembre 2022.

Questions diverses

- Madame le Maire indique que des réunions sur les Biens de sections auront lieu pour informer les habitants par village. Chaque habitant concerné recevra une invitation.
- Madame le Maire signale que la DEA souhaite savoir les potentiels travaux de voiries sur la commune dans les 6 ans à venir. Différents axes sont indiqués par les membres du conseil. La liste sera fournie à la DEA.
- Mme MAITRE souligne qu'il serait nécessaire de faire le point sur les pare-neige par village et si besoin en racheter avant le mauvais temps.

La séance est levée à 22h18.

Commentaire ou remarques avant validation du procès-verbal :

Mme Maitre précise qu'elle a demandé de faire le point pour le village de Bruac.

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance